

épouse, Sybille de Saux, deux fils au moins, Foulques et Gauthier, qui d'accord avec leur mère, remariée à ce moment à Jacques de Bigorne, aliénèrent certaines parties de la terre de Saux : aliénation reconnue valable en 1209 par le duc de Bourgogne (3). On ne sait rien de plus sur ce Gauthier. L'aîné des frères, Foulques, fut confirmé dans ses droits et franchises, comme vassal du comté de Saux, par Jacques de Saux, en 1216. De dame Flore son épouse, il eut deux fils, Fourcaud et Guillaume. Ceci ressort d'un acte de l'an 1227, donnant quittance à Alice, duchesse de Bourgogne, et à messire Hugues, son fils, ainsi qu'à ses successeurs, ducs de Bourgogne, d'une rente de 40 livres, que messire le duc Eudes avait assignée à ladite dame Flore, à l'occasion de son mariage avec Guillaume de Bar-le-Petit (4).

Le même Foulques et sa femme Flore firent une donation de quatre setiers de blé, à payer, chaque année, aux religieux du Val-des-Choux (5). L'acte est de mai 1229 (6).

Fourcaud ou Fourquand, écuyer, seigneur de Mignot, fils de Foulques et de son épouse Flore, rendit hommage, en 1281, à Guillaume de Saux (7).

---

(3 et 4) Inventaire des affaires mêlées de titres de la Chambre des comptes de Dijon, cote 22, liasse II. Charte tirée du *Trésor de la Chambre des comptes de Bourgogne de l'an 1227*. Pérard, page 460.

(5) Prieuré fondé en 1193, près de Villiers-la-Forêt (Côte-d'Or). Aujourd'hui en ruines.

(6) La copie de cet acte a été collationnée le 15 mars 1567 à l'occasion d'un procès entre le couvent du Val-de-Choux et les seigneurs de Mignot.

(7) Chambre des comptes de Bourgogne. Capitulaire de l'évêché de Langres ; cote 29 de la layette 37.